

C.G.T

C.G.T

**SYNDICAT C.G.T DES PERSONNELS TECHNIQUES ET
ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE**

Monsieur Michel MERCIER

Président du Conseil Général

Président du Conseil d'Administration du SDIS

Hôtel du département

29 Cours de la Liberté

69003 LYON

Lyon, le 07 mars 2002

Monsieur le Président,

Lors des négociations avec les organisations syndicales sur le dossier de l'ARTT au cours de l'année 2001, vous nous avez annoncé que les jours de congés exceptionnels accordés par le Président à l'occasion des ponts n'étaient pas remis en cause.

En application de ce principe, nous avons l'honneur de vous demander les journées que vous pensez attribuer au personnel technico-administratif travaillant au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône au titre de l'année 2002.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le syndicat C.G.T,
Le secrétaire général,

Jacques GUILLON

Copie transmise :

- Monsieur HUGUET
- Monsieur DELAIGUE